

Le 15 novembre 2019

Le CNPS salue le démarrage des travaux de mise en œuvre de la stratégie nationale des paiements 2019-2024

Le Comité national des paiements scripturaux (CNPS) s'est réuni le 15 novembre 2019 pour faire le point sur le déploiement opérationnel de la stratégie nationale des moyens de paiement scripturaux pour la période 2019-2024 publiée en février dernier.

Trois groupes de travail, « Marché européen des paiements », « Synergies entre instruments et solutions de paiement » et « Inclusion et relations avec l'administration », ont commencé leurs travaux depuis la rentrée 2019. Les priorités de court terme portent respectivement sur:

- L'établissement d'une cartographie des interdépendances du marché français des paiements aux acteurs européens et internationaux ;
- La poursuite du déploiement du paiement sans contact et du virement instantané ;
- La modernisation des solutions de paiement proposées par les entités publiques aux citoyens et aux entreprises.

Les groupes « Facturation électronique et dématérialisation » et « Numérique et technologie » engageront leurs travaux début 2020.

Le Comité salue l'engagement des membres de ces groupes, qui sera déterminant pour assurer la réussite d'une stratégie qui se veut ambitieuse pour l'avenir des paiements en France et en Europe.

Le Comité a par ailleurs dressé un point d'avancement sur la mise en œuvre par les établissements des exigences introduites par la 2^{ème} Directive sur les services de paiement relatives aux interfaces d'accès aux comptes de paiement, qui a pris effet le 14 septembre 2019. Le Comité prend note du plan de mise en conformité arrêté par l'Autorité de Contrôle prudentiel et de résolution et la Banque de France. Il attend de l'ensemble du marché, tant du côté des établissements teneurs de compte que des acteurs proposant les services d'agrégation de comptes ou d'initiation de paiement, un engagement fort dans le déploiement de ce plan, dans la perspective d'une pleine conformité du marché français dès le 1^{er} trimestre 2020.

Le plan d'action de la stratégie des moyens de paiement, le descriptif des groupes de travail ainsi que ce communiqué de presse sont disponibles sur le site internet du CNPS : www.comite-paiements.fr

Contacts presse :

Banque de France : Service de la Communication externe et digitale - Tél : 01 42 92 39 00
e-mail : service.de.presse@banque-france.fr - www.banque-france.fr

FBF : Benoît Danton – Tél : 01 48 00 50 70
e-mail : bdanton@fbf.fr - www.fbf.fr - www.banques-sepa.fr

AFTE : Véronique Nassour – Tél : 01 42 81 44 55
e-mail : veronique.nassour@afte.com - www.afte.com

Le Comité national des paiements scripturaux est une enceinte de concertation créée en avril 2016 dont l'objectif principal est de coordonner la mise en œuvre de la stratégie française sur les moyens de paiement. Le Comité rassemble de manière équilibrée les représentants du secteur des moyens de paiement, côté offre et demande, ainsi que ceux des institutions publiques impliquées dans ces sujets. Il est présidé par la Banque de France. La Fédération bancaire française et l'Association française des trésoriers d'entreprises en assurent conjointement la vice-présidence.